

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 02 Initiation à la recherche et à la communication 1			
Code	PEIM1B02PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	75 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Braine-le-Comte Robert NICOLAÏ (robert.nicolai@helha.be) Stéphanie CHAPELLE (stephanie.chapelle@helha.be) Maryline FAYT (maryline.fayt@helha.be)</p> <p>HELHa Campus Mons Marie-Noëlle CORNET (marie-noelle.cornet@helha.be) Guglielmo ZARU (guglielmo.zaru@helha.be) Anne-Sophie BASA (anne-sophie.basa@helha.be)</p> <p>HELHa Gosselies Manon MESPLOMB (manon.mesplomb@helha.be) Virginie CRAPS (virginie.craps@helha.be) Cécile DUPONT (cecile.dupont@helha.be)</p> <p>HELHa Leuze-en-Hainaut Bénédicte NORTIER (benedicte.nortier@helha.be) Françoise MERLIN (francoise.merlin@helha.be) Thomas DURANT (thomas.durant@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession**
 - 1.1 Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif
 - 1.2 Utiliser la complémentarité du langage verbal et du non verbal
 - 1.3 Adapter ses interventions orales et/ou écrites aux différentes situations
- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
 - 4.5 Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...)

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'U.E, l'étudiant sera capable de:

- I. Rédiger un texte avec ou sans outils de référence et comportant le niveau attendu de graphies correctes.
- II. Appliquer à bon escient et/ou de justifier les notions travaillées.
- III. A l'écrit ou à l'oral, de lire, de comprendre, d'expliquer, d'interpréter, de résumer et/ou de dire un texte de manière appropriée.
- IV. Au terme de l'U.E., l'étudiant sera capable de s'exprimer de manière compréhensible, organisée, cohérente et adaptée à la situation de communication.
- V. Elaborer la mise en page cohérente d'un texte avec ou sans illustrations, à l'aide de l'outil informatique et selon une démarche rigoureuse et adéquate.
- VI. Utiliser certaines fonctionnalités du traitement de texte, et/ou tableur et/ou logiciel de présentation.
- VII. Rechercher des documents avec un outil de recherche ; de rédiger des références bibliographiques selon un modèle imposé ; d'identifier une situation de plagiat et de proposer des solutions pour l'éviter.
- VIII. Réaliser la critique externe d'un document.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM1B02PPA	Maitrise orale et écrite de la langue française	45 h / 4 C
PEIM1B02PPB	Utilisation de l'ordinateur et apport des médias et des TIC en enseignement	15 h / 1 C
PEIM1B02PPC	Initiation à la recherche, notions d'épistémologie des disciplines, préparation au TFE	15 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 60 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM1B02PPA	Maitrise orale et écrite de la langue française	40
PEIM1B02PPB	Utilisation de l'ordinateur et apport des médias et des TIC en enseignement	10
PEIM1B02PPC	Initiation à la recherche, notions d'épistémologie des disciplines, préparation au TFE	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

5. Cohérence pédagogique

La cohérence pédagogique du rassemblement de ces AA est fondée sur le fait que celles-ci sont toutes en lien avec la maîtrise d'outils (langagiers, informatiques et documentaires)

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSÉLIES
 Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Maîtrise orale et écrite de la langue française			
Code	12_PEIM1B02PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Manon MESPLOMB (manon.mesplomb@helha.be)		
Coefficient de pondération		40	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à faire prendre conscience à chaque étudiant de ses capacités et de ses faiblesses dans sa maîtrise écrite et orale de la langue et à l'aider à combler ses lacunes ; à développer sa connaissance du lexique pour lui permettre une expression précise, nuancée et variée à l'écrit et à l'oral ; à lui inculquer le réflexe de « formation continue autonome » nécessaire à un professionnel de l'enseignement.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de

- rédiger un texte, avec outils de référence, comportant 98,5 % de formes correctes
- d'appliquer à bon escient les notions travaillées
- de lire, de comprendre, d'expliquer et de dire un texte de manière appropriée
- de s'exprimer de manière compréhensible, organisée, cohérente et adaptée à la situation de communication

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Orthographe lexicale (étude systématique + homonymes lexicaux) et grammaticale
- Vocabulaire : "800 mots pour réussir" (+ termes rencontrés dans d'autres cours)
- Syntaxe et cohérence textuelle
- Macrostructure, ponctuation, majuscules et coupure de mot en fin de ligne
- Expression orale : lire à haute voix un album de jeunesse, exercices d'expression (travail du regard, de la présence scénique face à un public, etc.)

Démarches d'apprentissage

- Activités (individuelles ou en petits groupes) de manipulation, d'observation et de structuration dans une perspective orthographique, syntaxique et lexicale : activités d'orthographe lexicale, exercices de vocabulaire, dictées solidaires, dictées non préparées avec outils, ateliers d'écriture.
- Activités d'expression orale.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Des activités qui rendent l'étudiant acteur de ses apprentissages
- Des tests formatifs qui permettent à l'étudiant de mesurer ses forces et ses faiblesses
- Des ateliers d'écriture afin de favoriser le travail régulier

- Des interrogations en janvier et au second semestre

Sources et références

- Une grammaire (celle utilisée en secondaire) et un dictionnaire (de préférence Le Petit Robert ou Robert Micro)
- Un référentiel de conjugaison
- Lebrun C., "800 mots pour réussir", Belin

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Les notes de cours : orthographe lexicale, homonymes lexicaux, feuille de route des ateliers d'écriture, documents sur la lecture à haute voix...
- Le référentiel personnel constitué au fil des activités de cours par l'étudiant selon ses difficultés récurrentes
- Les notes du cours de français
- Site internet www.ccdmd.qc

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Des tests formatifs ont lieu au fil de l'année.
- Les interrogations de janvier (Q1) et d'avril-mai (Q2) constituent « l'évaluation journalière ».
- L'examen écrit comporte les épreuves suivantes : orthographe lexicale, homonymes lexicaux, dictée non préparée avec outils, atelier d'écriture.
- L'examen oral porte sur la lecture à haute voix d'un album de jeunesse et sur d'autres compétences d'oralité.

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une UE est fixé à 10/20.

En cas d'une note en échec dans au moins une activité d'apprentissage de cette unité d'enseignement, même si la moyenne pondérée de cette unité d'enseignement est supérieure ou égale à 10/20, l'étudiant pourrait se voir attribuer, après délibération au sein de l'UE, une note égale à l'AA en échec, pour l'UE. Dans ce cas, l'étudiant représentera la ou les activités d'apprentissage en échec.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Int	5	Int	5		
Période d'évaluation			Exe + Exp + Exo	90	Exe + Exp + Exo	100

Int = Interrogation(s), Exe = Examen écrit, Exp = Examen pratique, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Juin évaluation finale :

- Examen écrit : 25%
- Examen oral: 15%
- Examen pratique : 50%

Septembre évaluation finale:

- Examen écrit: 35%

- Examen oral: 15%
- Examen pratique : 50%

L'étudiant ayant réussi son examen oral lors de la session de juin (10/20 minimum) sera dispensé de le représenter en septembre, sauf s'il y a une volonté exprimée de sa part.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Utilisation de l'ordinateur et apport des médias et des TIC en enseignement			
Code	12_PEIM1B02PPB	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Virginie CRAPS (virginie.craps@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Dans l'objectif visé par cette UE qui est de fournir aux étudiants des outils transversaux, cette AA a pour finalité, dans un premier temps, de sensibiliser les étudiants à l'utilisation du logiciel « Word ».

Un second temps sera consacré à une approche plus concrète des apports des Tic dans le milieu scolaire.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

1. Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession
1.3. Adapter ses interventions orales et/ou écrites aux différentes situations.

I. Au terme de l'U.E., l'étudiant sera capable d'élaborer la mise en page cohérente d'un texte avec illustrations, à l'aide de l'outil informatique et selon une démarche rigoureuse et adéquate.

II. Au terme de l'U.E., l'étudiant sera capable d'utiliser certaines fonctionnalités du traitement de texte, et/ou tableur et/ou logiciel de présentation.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le cours s'articule selon différentes approches :

- Approche théorico-pratique autour de divers outils de communication : suite OFFICE 365 et en particulier, le traitement de texte.
- Approche pédagogique des médias et TIC : qu'est-ce qu'un média ?, liens avec les référentiels, mise au point (TIC, TICE et numérique)...
- Prise de recul à partir d'outils et d'activités mis en place en enseignement primaire.

Démarches d'apprentissage

Cours en présentiel et travail en autonomie

Présentation du Programme (Education aux médias/multimédia) et des ressources pratiques.

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Ordinateurs portables, Internet, Didacticiels, Programme "Education aux médias".

4. Modalités d'évaluation

Principe

Lors de la session de janvier, l'étudiant est prié de remettre un dossier documentaire qui attestera un travail de recherche et à partir duquel il lui sera demandé un travail de rédaction et de mise en page à l'aide d'outils informatiques.

A la fin du deuxième quadrimestre, l'étudiant démontrera ses capacités d'analyse, de mise en liens et de réflexion lors d'un travail écrit.

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une UE est fixé à 10/20.

En cas d'une note en échec dans au moins une activité d'apprentissage de cette unité d'enseignement, même si la moyenne pondérée de cette unité d'enseignement est supérieure ou égale à 10/20, l'étudiant pourrait se voir attribuer, après délibération au sein de l'UE, une note égale à l'AA en échec, pour l'UE. Dans ce cas, l'étudiant représentera la ou les activités d'apprentissage en échec.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	25	Evc	25
Période d'évaluation	Tvs	75			Tvs	75

Tvs = Travail de synthèse, Trv = Travaux, Evc = Évaluation continue

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Les points du travail écrit du Q2 comptent pour 1/4 de la cote finale (à additionner avec les points du travail de synthèse demandé au Q1) et sont reportés au Q3.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSÉLIES
 Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Initiation à la recherche, notions d'épistémologie des disciplines, préparation au TFE			
Code	12_PEIM1B02PPC	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Cécile DUPONT (cecile.dupont@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Ce cours a comme objectif de familiariser l'étudiant à la recherche documentaire ; il présentera à l'étudiant l'importance pédagogique de la démarche de recherche et installera chez chaque étudiant des « réflexes documentaires ».

Eveiller l'enfant à l'attitude documentaire relève des compétences transversales instrumentales. Il s'agit donc d'abord de vivre cette attitude en tant qu'étudiant avant de l'installer chez l'enfant.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Au terme de l'A.A., l'étudiant sera capable de rechercher des documents avec un outil de recherche ; de rédiger des références bibliographiques selon les normes APA ; d'en reformuler du contenu en évitant le plagiat.
- Au terme de l'A.A., l'étudiant sera capable de réaliser la critique externe d'un document.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Que recouvre le terme « document » ? Comment le sélectionner ? Le parcourir ? Le communiquer ? Le critiquer ?
- Initiation aux techniques de base de la recherche documentaire. Découverte du fonctionnement et des ressources de notre bibliothèque-centre de documentation
- Comment rédiger des références bibliographiques correctes selon les normes APA ? Comment reformuler sans plagier ?
- Présentation du plagiat et de la réglementation associée.

Démarches d'apprentissage

- Séances de cours visant à outiller théoriquement les étudiants ;
- Travail de recherche à effectuer dans notre centre de documentation, dans les bibliothèques publiques, à domicile en autonomie;
- Réalisation d'une recherche personnelle à intégrer dans l'épreuve intégrée décrite ci-dessous dans l'évaluation.

Dispositifs d'aide à la réussite

Accompagnement individualisé de l'étudiant à chaque étape de son travail de recherche.

Sources et références

Cf. bibliographie du syllabus de cours.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus, documents et notes de cours diffusés sur Connected.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'étudiant est prié de déposer, sur Connected, lors de la session d'examens, un dossier documentaire qui attestera un travail de recherche et à partir duquel il lui sera demandé un travail de rédaction et de mise en page à l'aide de l'outil informatique. La correction de la langue est prise en compte lors de ce travail.

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une UE est fixé à 10/20.

En cas d'une note en échec dans au moins une activité d'apprentissage de cette unité d'enseignement, même si la moyenne pondérée de cette unité d'enseignement est supérieure ou égale à 10/20, l'étudiant pourrait se voir attribuer, après délibération au sein de l'UE, une note égale à l'AA en échec, pour l'UE. Dans ce cas, l'étudiant représentera la ou les activités d'apprentissage en échec.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Tvs	100			Tvs	100

Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).